CAN/ULC-S572:2017 (R2022)

NORME SUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE ET LES SYSTÈMES DE MARQUAGE DE PARCOURS PHOTOLUMINESCENTS ET AUTOLUMINEUX

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : (613) 755-2729
Courriel : ULCStandards@ul.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : canada.ul.com/fr/normesulc/

Le but premier de cette norme est énoncé au paragraphe qui en définit le domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

On peut se procurer des exemplaires de cette Norme nationale du Canada en s'adressant à Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur les panneaux de signalisation d'issue et les systèmes de marquage de parcours photoluminescents et autolumineux, CAN/ULC-S572

Deuxième édition, daté 1 février 2017

Sommaire des sujets

Cette révision de CAN/ULC-S572 datée du 13 avril 2022 est publiée pour mettre à jour la page de titre afin de refléter la confirmation de cette deuxième édition de la Norme nationale du Canada. Aucun changement dans les exigences ne sont impliqués.

Tout texte qui aurait été modifié de quelque manière que ce soit ou altéré par le système électronique de publication de UL est marqué d'une ligne verticale dans la marge.

Les exigences été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 11 mai 2021 et 18 février 2022.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

CAN/ULC-S572:2017 (R2022)

NORME SUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE ET LES SYSTÈMES DE MARQUAGE DE PARCOURS PHOTOLUMINESCENTS ET AUTOLUMINEUX

ICS 01.080.10; 13.220.01, 91.120.99

Première édition . . . . . novembre 2010
DEUXIÈME ÉDITION . . . . . FÉVRIER 2017
CONFIRMÉE . . . . . 13 AVRIL 2022

Copyright © 2022

Normes ULC

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite, sauf sur permission préalable.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE ET SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES 7

PRÉFACE 9

1 DOMAINE D'APPLICATION.....11
2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE.....11
3 GLOSSAIRE.....12
4 PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE 13
4.1 GÉNÉRALITÉS 13
4.2 TYPES DE LÉGENDE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE.....14
4.3 PERFORMANCE 15
4.4 ESSAI DE RÉSISTANCE AU CHOC 18
4.5 RÉSISTANCE AUX CONDITIONS AMBIANTES.....19
4.6 SOURCES D'ÉNERGIE RADIOACTIVE 19
4.7 MARQUAGE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE.....19
5 PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE PHOTOLUMINESCENTS.....20
5.1 GÉNÉRALITÉS 20
5.2 CONSTRUCTION MÉCANIQUE 21
5.3 DIMENSIONS DE LA LÉGENDE 21
5.4 PERFORMANCE.....21
5.5 MARQUAGES ET DIRECTIVE D'INSTALLATION.....23
6 SYSTÈMES DE MARQUAGE DE PARCOURS 24
6.1 GÉNÉRALITÉS 24
6.2 DIRECTIVES D'INSTALLATION 24
6.3 PERFORMANCE 25
6.4 MARQUAGE.....27
TABLEAUX 28
FIGURES 30

ANNEXE A (À TITRE INFORMATIF) A. ESSAIS D'EXPOSITION À LA LUMIÈRE SUPPLÉMENTAIRES FACULTATIFS

ANNEXE B (À TITRE INFORMATIF) B. GUIDE POUR L'INSTALLATION/L'EMPLACEMENT DES MATÉRIAUX DE MARQUAGE PHOTOLUMINESCENTS

B1 PORTES DE SORTIE DES CAGES D'ESCALIER DE SORTIE 40
B1.1 MARQUAGE DES SORTIES 40
B1.2 QUINCAILLERIE (BOUTONS, ETC.).....42
B1.3 ENCADREMENTS DE PORTE 42
B1.4 PANNEAU D'IDENTIFICATION DU NUMÉRO DE L'ÉTAGE ET DU NOM DE L'ESCALIER 42
B2 ESCALIERS DE SORTIE 42
B2.1 MARCHES 42
B2.2 BORDS D'ATTAQUE DES PALIERS.....43
B2.3 MAINS COURANTES.....45
B2.4 LIGNES DE DÉMARCATION DU PÉRIMÈTRE DU SOL 46
B2.5 OBSTACLES (TUYAUX, BOYAUX, ETC.) 49
B2.6 PORTES DE SORTIE FINALE 50
B2.7 MARQUAGES SUPPLÉMENTAIRES 52
B3 OUVRAGES DE RÉFÉRENCE.....52

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE ET SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	RÉGION	CATÉGORIE
B. Paterson (président)	Office of the Ontario Fire Marshal and Emergency Management	Ontario	Organisme de réglementation
A. Ahamed	Waco Energy	Singapore	Chaîne d'approvisionnement
S. Ames	System Sensor Canada, Div of Honeywell Ltd.	Canada	Producteur
A. Asraei	Jensen Hughes Consulting Canada Ltd.	Canada	Membre intéressé à titre divers
K. Baird	Consultant	Canada	Membre intéressé à titre divers
S. Bourdeau	Régie du Bâtiment du Québec	Quebec	Organisme de réglementation
I. Chedhade	TOA Canada	Canada	Producteur
P. Clarke	Ministère de la Défense nationale	Canada	Utilisateur
D. Currie	Damar Security Systems, Div of Lambton Communication Ltd.	Canada	Membre intéressé à titre divers
D. Dixon	Morrison Hershfield	Canada	Membre intéressé à titre divers
P. Duggan	Fire Detection Devices Ltd.	Canada	Producteur
L. Eisner	Mircom Technologies Ltd.	Canada	Producteur
G. Fawcett	Society of Fire Protection Engineers	Ontario	Membre intéressé à titre divers
B. Fremis	Construction de Défense Canada	Canada	Utilisateur
D. Goodyear	D. Goodyear Fire Consulting	Canada	Membre intéressé à titre divers
F. Kurz	Fire Protection Technicians Network	Canada	Utilisateur
G. Landmesser	À la retraite	Canada	Membre intéressé à titre divers
F. Leber	AML Encore Group	Canada	Membre intéressé à titre divers
A. Lee	NA Engineering Associates Inc.	Canada	Membre intéressé à titre divers
K. Lefebvre	Millennium Electric Ltd.	Canada	Organisme de réglementation
M. Mushantal	PLC Fire Safety Solutions	Canada	Membre intéressé à titre divers
D. Nita	Digital Security Controls, Div. of Tyco Safety Products Canada Ltd.	Canada	Producteur
T. Parker	Government of Alberta	Alberta	Gouvernement
S. Postma	Santé Canada	Canada	Organisme de réglementation
B. Potvin	National Research Council of Canada	Canada	Gouvernement
A. Sanedrin	UL LLC	États-Unis	Les essais et les normes
S. Stroud	ADT Security Services Canada, Inc.	Canada	Utilisateur
J. Tondang	Siemens Canada Limited	Canada	Producteur
V. Tripp	Ontario Municipal Fire Prevention Officers Association	Ontario	Organisme de réglementation

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	RÉGION	CATÉGORIE
T. Tsapoitis	City of Burlington	Ontario	Organisme de réglementation
A. Tsisserev	AES Engineering	Canada	Membre intéressé à titre divers
J. Van Keuren	Edwards	États-Unis	Producteur
K. Watanabe	Figaro USA Inc.	États-Unis	Chaîne d'approvisionnement
S. Alfano (membre associé)	Canadian Fire Alarm Association	Canada	Sans droit de vote
J. Jagmin (membre associé)	Underwriters Laboratories Inc.	États-Unis	Sans droit de vote
W. Jayathilake (membre associé)	Normes ULC	Canada	Sans droit de vote
D. Mills (membre associé)	UL LLC	États-Unis	Sans droit de vote
L. Ratzlaff (membre associé)	Kidde Residential & Commercial	États-Unis	Sans droit de vote
I. Yavari (membre associé)	Onyx Group of Companies	Canada	Sans droit de vote
T. Zhong (membre associé)	Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)	Canada	Sans droit de vote
P. Lloret (gestionnaire de projet)	Underwriters Laboratories Inc.	États-Unis	Sans droit de vote

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis ce temps.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

PRÉFACE

Le présent document constitue la deuxième édition de la norme Norme sur les panneaux de signalisation d'issue et les systèmes de marquage de parcours photoluminescents et autolumineux, CAN/ULC-S572.

Cette édition de la norme élaborée par le groupe de travail de Normes ULC sur la norme CAN/ULC-S572 doit être examinée par le sous-comité de Normes ULC sur les accessoires et doit être approuvée officiellement par le comité des ULC sur l'équipement et les réseaux avertisseurs d'incendie et sur l'équipement et les systèmes de sécurité des personnes.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

Les annexes A et B sont présentées uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que les marquages et/ou les directives de montage soient dans l'une ou l'autre des langues officielles ou dans les deux.

Cette deuxième édition de la norme nationale du Canada est fondée sur la première édition de la norme CAN/ULC-S572 et elle la remplace à présent.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Toute demande d'interprétation de cette norme doit être acheminée à Normes ULC. La demande doit être rédigée de sorte à permettre une réponse « oui » ou « non » en fonction du texte littéral de l'exigence en question.

Cette norme CAN/ULC-S572 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du l'ANSI et le CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) disponible en ligne à l'adresse https://csds.ul.com/canada.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

1 DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Cette norme porte sur les exigences relatives aux *panneaux de signalisation d'issue* et aux *systèmes de marquage de parcours photoluminescents* et autolumineux destinés à être installés selon les exigences des codes applicables. Cet équipement vise à fournir de l'information sur les issues et les directions afin de guider les occupants lorsqu'ils doivent évacuer un établissement ou un bâtiment.

1.2 La présente norme ne vise pas les exigences relatives aux appareils d'éclairage ou aux *panneaux de signalisation d'issue* alimentés électriquement.

2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 Les documents indiqués ci-dessous sont cités comme sources de référence dans le texte de la présente norme. Sauf indication contraire ailleurs dans la présente norme, ces références indiquent l'édition ou les révisions du document disponibles à la date de l'approbation de cette norme ULC par le comité.

Normes publiées par l'Association canadienne de normalisation
5060, rue Spectrum Way, Mississauga (Ontario) L4W 5N6 Canada
Téléphone : 800 469-6727
www.csa.ca

• CSA C22.2 No. 0.15-01, Adhesive Labels

• CSA C22.2 No 0.17-F00 (C2013), Évaluation des propriétés des matières polymères

---

Normes publiées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), disponibles auprès de :
Organisation internationale de normalisation (ISO)
1, ch. de la Voie-Creuse, Case postale 56, Ch-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone : 41-22-734-0150
www.iso.ch

• ISO 3864-1-2011 (y compris les amendements 1-6:2014), Symboles graphiques – Couleurs de sécurité et signaux de sécurité – Partie 1 : Principes de conception pour les signaux de sécurité et les marquages de sécurité

• ISO 7010-2011, Symboles graphiques – Couleurs de sécurité et signaux de sécurité – Signaux de sécurité enregistrés

---

Norme publiée par la Commission internationale de l'éclairage (CIE), disponible auprès du :
Siège social de la CEI
3, rue de Varembé, Case postale 131, Ch-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone : +41 22 919 02 11; Télécopieur : +41 22 919 03 00
www.iec.ch

• CIE/IEC 69-1987, Méthodes de caractérisation des luxmètres et luminancemètres – Exécution, caractéristiques et attributs

---

Documents publiés par le Conseil national de recherches du Canada
1200, chemin Montréal, Édifice M-58, Ottawa (Ontario) K1A 0R6
Téléphone : 800 672-7990

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

www.nrc-cnrc.gc.ca

• Code national du bâtiment du Canada, 2015

Document publié par Underwriters Laboratories, Inc. (ULI)
333 Pfingsten Road, Northbrook, IL 60062-2096 États-Unis
Téléphone : 847 272-8800
www.ul.com

• UL 410-06, Slip Resistance of Floor Surface Materials

---

3 GLOSSAIRE

REMARQUE : Voici les définitions des termes en *italique* employés dans la présente norme :

3.1 *AUTORITÉ COMPÉTENTE* – Instance gouvernementale responsable de l'application des dispositions de la présente norme ou la personne ou l'organisme désigné par cette instance pour exercer une telle fonction.

3.2 *INDICATEUR(S) DE DIRECTION* – Chevron sur un *panneau de signalisation d'issue* contenant du texte ou flèche sur un *panneau de signalisation d'issue* contenant des symboles graphiques pour indiquer la direction de l'issue.

3.3 *MARQUEUR(S) DE DIRECTION* – Partie d'un *système de marquage de parcours* qui indique la direction de l'issue.

3.4 *PANNEAU(X) DE SIGNALISATION D'ISSUE* – Terme général utilisé pour désigner un panneau d'éclairage d'issue, un appareil d'éclairage d'issue, un *panneau de signalisation d'issue autolumineux* ou un *panneau de signalisation d'issue photoluminescent*, illustré sous la forme de texte ou d'un *symbole graphique*.

3.5 *PANNEAU DE SIGNALISATION D'ISSUE À PROXIMITÉ DU SOL* – *Panneau de signalisation d'issue* destiné à être monté de façon que le bord inférieur ne se trouve pas à moins de 150 mm (6 po) ni à plus de 455 mm (18 po) du niveau du sol.

3.6 *SYMBOLE GRAPHIQUE* – Représentation graphique (également connue sous le nom de pictogramme) servant à indiquer visuellement une signification sans l'utilisation de mots.

3.7 *LÉGENDE* – *Panneau de signalisation d'issue* contenant du texte ou des *symboles graphiques*.

3.8 *MARQUEUR DE PARCOURS* – Bande lumineuse ou panneau lumineux qui ne doivent être utilisés qu'avec un *système de marquage de parcours* lumineux conçu pour aider les occupants d'un bâtiment à trouver une issue.

3.9 *PANNEAU DE MARQUAGE DE PARCOURS* – *Marqueur de parcours* qui contient du texte et/ou un ou plusieurs *symboles graphiques* destiné à fournir de l'information relative aux caractéristiques ou aux procédures de sortie.

3.10 *BANDE DE MARQUAGE DE PARCOURS* – *Marqueur de parcours* sans texte ni *symboles graphiques*.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.